

RETROCHAP

Assemblée Générale Mixte du 17 février 2024

Salle du Plessis des Hauts
La Chapelle St Mesmin



PROCES VERBAL

1- PROCEDURE

RETROCHAP est une association enregistrée auprès de la Préfecture du Loiret sous le n° W4522009120 et auprès de l'INSEE sous l'identifiant SIRET 518 993 357 00012.

RETROCHAP clôturant son exercice comptable au 31 décembre de chaque année elle tient son Assemblée Générale dans le courant du premier trimestre l'année suivante. L'Assemblée Générale annuelle de l'association RETROCHAP s'est tenue de 17 février 2024 à 10 heures.

Le dossier complet a été envoyé avec la convocation le 24 janvier 2024 soit au moins 8 jours avant la date de tenue de l'Assemblée, par courriel ou par courrier postal, à l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation 2023. Le dossier comprenait :

- L'ordre du jour de l'Assemblée comportant un volet extraordinaire et un volet ordinaire
- Le projet de refonte des statuts arrêté par le Comité de Direction en date du 21/12/2023
- La note de synthèse présentant les motivations qui ont amené au projet de refonte des statuts ainsi que les évolutions intégrées dans le projet
- Le rapport d'activité 2023
- Le rapport de gestion (rapport moral) 2023
- Le rapport financier sur l'exercice 2023
- Le projet de budget 2024
- Les textes des résolutions à soumettre au vote de l'Assemblée, avec les conditions de majorité requises pour chacune d'entre-elles
- Une formule de pouvoir vierge

Les nouveaux membres de l'association ayant adhéré entre le 1^{er} janvier et le 17 février 2024 ont été invités à assister à l'Assemblée sans disposer du droit de participer aux votes. Le nombre de ces nouveaux adhérents a été pris en compte pour la détermination du quorum requis.

Suivant les dispositions statutaires en vigueur à l'ouverture de l'Assemblée, peuvent valablement se prononcer sur les résolutions proposées les membres ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois, âgés de 16 ans au moins et à jour de leur cotisation de l'année écoulée.

Au 31 décembre 2023 Rétrochap recensait 171 membres à jour de leur cotisation 2023 auxquels se sont ajoutés 15 nouveaux membres inscrits en 2024 jusqu'au jour de l'Assemblée, soit au 17 février 2024 un total de 186 membres. Il en ressort que le quorum de 25 % requis pour la validité de l'Assemblée, dans ses volets extraordinaire et ordinaire, était de : $186 * 25 \% = 47$ membres présents.

La feuille de présence ainsi que les pouvoirs reçus font état de 86 adhérents présents ou représentés parmi lesquels 8 adhérents ne disposaient pas du droit de vote du fait de leur adhésion récente alors que 6 adhérents étaient représentés suivant procurations valablement signées. Il en ressort que le nombre d'adhérents votants ou ayant valablement donné pouvoir s'établit à 78 et que le quorum est atteint. L'adhésion à Rétrochap valant pour la « famille », il n'y a qu'un seul signataire de la feuille de présence et qu'un seul votant par famille adhérente, même si plusieurs membres de cette famille sont présents lors de l'Assemblée.

En conséquence, le quorum étant atteint le Président Raymond ADAMCZYK ouvre la séance de **l'Assemblée Générale Mixte** à 10 heures et 10 minutes en rappelant l'ordre du jour, soit :

Introduction et présentation du déroulement de l'AG
Nomination d'un ou deux scrutateurs

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Refonte des statuts de l'association (*vote à la majorité des 2/3*)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Désignation d'un ou deux vérificateurs des comptes
2. Présentation et approbation du rapport d'activité de l'exercice écoulé (*vote à la majorité simple*)
3. Présentation et approbation du rapport de gestion (rapport moral) de l'exercice écoulé (*vote à la majorité simple*)
4. Présentation et approbation du rapport financier de l'exercice écoulé (*vote à la majorité simple*)
5. Présentation du programme 2024
6. Présentation et approbation du budget 2024 (*vote à la majorité simple*)
7. Fixation de la cotisation annuelle (*vote à la majorité simple*)
8. Interventions des personnalités invitées
9. Conclusion et remerciements par le Président

2. DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le Président remercie les personnalités invitées qui honorent l'Assemblée de leur présence,

- Madame Valérie BARTHE CHESNEAU, Maire de la commune de La Chapelle St Mesmin.

- Monsieur Vincent DEVAILLY, Conseiller départemental et Premier Adjoint de Madame la Maire, Valérie BARTHE CHESNEAU.
- Monsieur Jean-Gabriel MARTIN, Délégué Régional de la Fédération Française des Véhicules d'Époque.
- Madame Marie-Astrid DUPRE, Présidente de l'association Lumières et Sons d'Autrefois siégeant à Olivet.

Avant d'ouvrir les débats le Président, Raymond ADAMCZYK, rend hommage aux adhérents et personnalités régionales du monde de l'automobile ancienne disparus au cours de l'année 2023 et invite l'assemblée à observer une minute de silence.

En ouvrant les débats, le Président déroule alors l'ordre du jour assisté du Trésorier, Patrice ABGRALL et du secrétaire, Denis DEMEULENAERE. Il relate en synthèse le déroulement des activités durant l'année 2023 et remercie pour leur assiduité les bénévoles qui font vivre l'association ainsi que l'ensemble des membres pour leur présence dans les différentes manifestations et activités organisées par Rétrochap. Le Président évoque également le programme d'activités 2024 en mettant l'accent sur les grands marqueurs, tels que l'inauguration de la 402 restaurée par les bénévoles de l'Association, le renouvellement de la formule « VAL SO BEAU » menée en partenariat avec l'association RN 20, le rallye réservé aux véhicules « avant-guerre », l'organisation de la fête du Pont à Meung sur Loire et de tous les rallyes et rassemblements mensuels de véhicules. Par ailleurs, le Président indique à l'Assemblée que l'association participera le 8 juin 2024 aux festivités organisées par la ville de La Chapelle St Mesmin célébrant le 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Libération. Enfin Il souligne la nouveauté que sera la « Ligérienne », sortie sur deux jours en anciennes qui traversera d'Ouest en Est tous les ponts du Loiret les 7 et 8 septembre 2024.

Les différents points d'ordre du jour sont alors abordés précisément et en détail avec en support la projection, dans un diaporama d'ensemble, des principaux tableaux chiffrés. Les débats interviennent et il est répondu aux questions posées. A l'issue de chacun des volets extraordinaire et ordinaire de l'Assemblée il est projeté et fait lecture des résolutions soumises au vote. Puis il est procédé au vote de celles-ci à main levée, personne à la demande du Président ayant souhaité un vote à bulletin secret. Ainsi :

- Nomination d'un ou deux scrutateurs
 - Messieurs Dominique PERDOUX et Gilles HATTON se proposant ils sont désignés.

Volet « Extraordinaire » de l'Assemblée Générale Mixte

- **Refonte des statuts de l'Association**
 - A l'appui de la projection de la note de synthèse jointe à la convocation, Le secrétaire de l'association présente le projet de refonte des statuts ainsi que les motivations de ce projet. Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de la résolution qui s'y rapporte, la majorité des 2/3 des votants étant requise. *« Après avoir pris connaissance de la note de synthèse et entendu l'exposé relatif au projet de refonte des statuts, l'Assemblée approuve les statuts de l'association ainsi refondus ».*
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Volet « ordinaire » de l'Assemblée Générale Mixte

- Désignation d'un ou deux vérificateurs des comptes
 - Monsieur Dominique PERDOUX et Madame Janine TIXIER présentant leur candidature sont désignés dans la fonction de vérificateur aux comptes de l'année 2024.
- Présentation du rapport d'activité de l'exercice écoulé
 - Le Président présente le rapport d'activité 2023.
- Présentation du rapport de gestion (rapport moral) de l'exercice écoulé
 - Le Président présente le rapport de gestion.
- Présentation du rapport financier de l'exercice écoulé
 - Sur invitation du Président le Trésorier présente le rapport financier, les comptes et les composantes du résultat final de l'année 2023, soit un excédent de 1 792,60 €.
 - Madame Janine TIXIER fait lecture du rapport établi avec Madame Catherine LAPEYRONIE, absente, relatif à leur mission de vérificateurs des comptes de l'année 2023 et indique qu'elles n'ont relevé aucune anomalie.
- Présentation du programme 2024
 - Le Président présente en détail le programme 2024 et complète en indiquant qu'en octobre prochain Rétrochap fêtera ses 15 ans.
- Présentation du budget 2024
 - Sur invitation du Président, le Trésorier présente le budget 2024 arrêté à un total en charges et produits de 77 084,50 €.
- Fixation de la cotisation annuelle
 - Le Président, reprenant la proposition du Comité de Direction, propose de porter la cotisation annuelle 2025 à 35 € et de maintenir jusqu'au terme de l'année courante la réduction à 10 € pour tout nouvel adhérent inscrit respectivement à compter du 1^{er} septembre de chacune des années 2024 et 2025.
- Interventions des personnalités invitées
 - Le Président donne successivement la parole à :
 - Madame Valérie BARTHE CHESNEAU, Maire de la commune de La Chapelle St Mesmin qui félicite le club pour la diversité de ses activités, son rayonnement tout en saluant le dynamisme et le sérieux de son équipe dirigeante.
 - Monsieur Vincent DEVAILLY, 1^{er} adjoint au maire de la commune de La Chapelle Saint Mesmin et Conseiller Régional qui expose l'intérêt porté par la commune aux activités déployées par RETROCHAP qui bénéficie des équipements et matériels municipaux chaque fois qu'il est possible.
 - Monsieur Jean Gabriel MARTIN, délégué régional de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) qui répond aux questions posées par les adhérents présents et qui sensibilise l'assistance sur les évolutions récentes en matière d'obtention des certificats d'immatriculation de véhicules, notamment dès lors qu'un temps long de restauration est prévu.
 - Madame Marie-Astrid DUPRE, Présidente de l'association Lumières et Sons d'Autrefois, association adhérente de Rétrochap, qui expose les détails de

l'animation organisée à Olivet le 14 septembre 2024 à laquelle Rétrochap participera.

- Conclusions et remerciements par le Président
 - Raymond ADAMCZYK prend acte du bon déroulement de l'Assemblée et remercie l'assistance, les membres du bureau et les personnalités pour leurs contributions.

3. VOTE DES RESOLUTIONS

Comme indiqué précédemment, avant de donner lecture de chaque résolution et de passer, une à une, au vote à main levée de celles-ci, conformément aux possibilités ouvertes par les statuts, il est demandé à l'Assemblée si un adhérent souhaite l'application d'un vote à bulletin secret. Personne ne réclamant le vote à bulletin secret, **il est procédé au vote des résolutions reprises ci-après. Toutes sont adoptées à l'unanimité des 78 adhérents électeurs présents ou représentés ».**

Résolutions à majorité des 2/3
<i>Après avoir pris connaissance de la note de synthèse et entendu l'exposé relatif au projet de refonte des statuts, l'Assemblée approuve les statuts de l'association ainsi refondus</i>
Résolutions à majorité simple
<i>Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2023, l'Assemblée approuve ce rapport d'activité</i>
<i>Après avoir pris connaissance du rapport de gestion de l'année 2023, l'Assemblée approuve ce rapport de gestion et donne quitus de leur gestion au Président et aux membres du Comité de Direction</i>
<i>Après avoir pris connaissance du rapport financier de l'année 2023 et de l'avis des vérificateurs des comptes, l'Assemblée approuve ce rapport financier qui fait état d'un résultat excédentaire de 1 792,60 € et donne quitus de leur gestion financière au Président et au Trésorier</i>
<i>Après avoir pris connaissance du budget initial 2024, l'Assemblée approuve ce budget équilibré à hauteur de 77 084,50 € en dépenses et recettes</i>
<i>Sur proposition du Comité de Direction, l'Assemblée décide de maintenir le montant annuel de la cotisation 2024 à 30 € et de porter ce montant à 35 € pour l'année 2025. Les seuls nouveaux adhérents inscrits à compter du 1^{er} septembre de ces années 2024 et 2025 bénéficieront pour le restant de ces années d'une cotisation réduite à 10 €</i>

Le Président remercie les membres de l'Assemblée ainsi que les personnalités invitées et met fin à la séance à 11 h 50.

Fait à La Chapelle St Mesmin
Le 17 février 2024

Le Président
Raymond ADAMCZYK

Le Secrétaire
Denis DEMEULENAERE